



# Aide-mémoire destiné aux chasseurs

## Peste porcine africaine (PPA)

La peste porcine africaine (PPA) progresse. Depuis quelques années, des cas de PPA sont régulièrement détectés chez les porcs domestiques et les sangliers dans plusieurs pays d'Europe de l'Est, et cette épizootie continue à se propager en direction de l'Europe occidentale.

Cette infection virale finit presque toujours par causer la mort des porcs domestiques et des sangliers malades. Si l'homme ne court aucun danger, il joue cependant un grand rôle dans la transmission de la maladie, comme on l'a vu avec la propagation à grande échelle en Europe de l'Est.

L'introduction du virus dans la population indigène de sangliers peut se faire via des restes d'aliments jetés (viande et charcuterie) ou des produits à base de viande de sangliers issus de zones touchées par la PPA. Des équipements et des vêtements contaminés ainsi que des trophées de chasse rapportés de voyages de chasse dans des régions touchées peuvent également constituer une source d'infection. Le virus est très résistant et peut survivre pendant des mois.

La propagation au sein de la population de sangliers se fait par contact direct entre animaux, par contact avec des excréments d'animaux infectés (p. ex. du sang) ainsi qu'avec les cadavres de ces animaux. De plus, le virus reste longtemps infectieux dans les sols contaminés. Des informations complémentaires sont disponibles dans l'[Aide-mémoire sur la peste porcine africaine du FIWI](#) (en allemand).

**Vous aussi, contribuez à minimiser le risque d'introduction du virus et à détecter le plus rapidement possible d'éventuels foyers de PPA.**

## Précautions à prendre pour tout voyage de chasse

- Informez-vous le plus tôt possible de la **situation épizootique du pays de destination / domaine de chasse**, p. ex. en consultant le [Bulletin Radar](#) mensuel de l'OSAV ou la [page dédiée à la PPA sur le site de la Commission européenne](#) (en anglais).
- Respectez l'**interdiction d'importation** de cadavres entiers ou en partie, d'animaux (y compris les trophées) et de viande de gibier provenant de zones à risque élevé d'introduction de la peste porcine africaine et des zones infectées définies (cf. [Mesures de protection concernant les importations provenant de l'UE](#) sur le site de l'OSAV).
- En ce qui concerne les **voyages de chasse dans des pays touchés par la PPA**, une prudence toute particulière est de mise :
  - Si vous emportez votre propre tenue et vos propres équipements de chasse, veillez à bien les nettoyer et les désinfecter (tenue lavable à plus de 70 °C, équipements résistants aux produits chimiques).
  - Nettoyez et désinfectez sur place l'ensemble de votre tenue, les équipements de chasse, etc. que vous souhaitez ramener, et lavez soigneusement votre chien de chasse avec du shampoing.
  - Ne ramenez aucun trophée non traité ni aucune viande de gibier en Suisse. Les trophées doivent être entièrement préparés dans le pays de provenance.

## La prévention grâce à une chasse responsable

- En pratiquant une chasse raisonnée, vous contribuez dans une large mesure à maintenir une densité de sangliers adaptée qui permet de réduire le risque de propagation de l'épizootie.

- Veuillez renoncer à l'agrainage dissuasif et à l'agrainage pour le tir, car sur de tels sites, le risque de transmission du virus entre les hardes est particulièrement élevé.
- Dans le cadre de la chasse au renard, n'utilisez pas de viande de porc en guise d'appât.
- Ne jetez ni restes d'aliments ni déchets de cuisine sur le domaine de chasse.

Veillez respecter les mesures d'hygiène habituelles lorsque vous manipulez de la viande de gibier. Si vous découvrez des anomalies lors de l'éviscération, contactez le vétérinaire officiel. Les symptômes de la PPA sont des taches de sang en forme de points sur les reins, la vessie et l'épiglotte, des ganglions lymphatiques intestinaux enflés et/ou hémorragiques, un grossissement de la rate, ainsi que la présence de mousse dans les poumons ou dans les voies respiratoires.

## Votre contribution à la détection précoce

En tant que chasseur, vous portez une grande responsabilité dans la détection rapide de la maladie. **Les sangliers trouvés morts, les sangliers ayant fait l'objet de tirs sanitaires et les sangliers accidentés** sont déterminants dans le dépistage le plus tôt possible de la PPA dans la population de sangliers. L'OSAV, en collaboration avec l'OFEV et le FIWI, a lancé un [programme de détection précoce de la PPA](#). Veuillez ainsi respecter les points suivants :

- Tous les sangliers trouvés morts, les sangliers ayant fait l'objet de tirs sanitaires parce qu'ils présentaient des anomalies et les sangliers accidentés doivent faire l'objet d'un dépistage de la PPA. Veuillez annoncer les sangliers en question au service vétérinaire cantonal compétent.
- Si, dans votre canton, vous effectuez vous-même directement le prélèvement, veuillez, conformément aux [instructions](#), prélever l'écouvillon directement sur place à l'aide des sets de prélèvement mis à disposition par le service vétérinaire cantonal.
- Lors du prélèvement d'échantillons, les mesures d'hygiène habituelles s'appliquent :
  - Portez des gants à usage unique, puis jetez-les dans les ordures ménagères.
  - Amenez, si possible, les cadavres d'animaux à un centre d'équarrissage. Si vous n'êtes pas en mesure de déplacer un cadavre, veuillez documenter / baliser le site de découverte (coordonnées géographiques, photos, banderole, etc.).

## Recommandations aux chasseurs qui détiennent des porcs

- N'entrez pas dans la porcherie avec votre tenue ou vos équipements de chasse. Après la chasse, prenez une douche et changez de vêtements avant de pénétrer dans la porcherie. Ne laissez pas le chien de chasse entrer dans la porcherie.
- Ne mettez aucun animal abattu dans la porcherie et ne procédez à aucune éviscération sur l'exploitation.
- Évitez tout contact entre les porcs domestiques et les sangliers (clôture solide, aliment et litière inaccessibles, etc.).
- Prêtez attention aux signes d'affection généralisée accompagnée de fièvre au sein de votre cheptel porcin.

## Merci d'avance pour votre collaboration !

Informations complémentaires sur la PPA : [Page d'accueil de l'OSAV](#) > [Animaux](#) > [Épizooties](#) > [Vue d'ensemble des épizooties](#) > [Peste porcine africaine](#)